

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 6 mars 2017 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Robert Sanschagrin, Deborah Beattie, Jamie Moore, et Lucien Bouchard, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée. Les conseillers Jean Pierre Bergeron et Pierre Mineau sont absents.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sara Czyzewski, et du public.

**2017-03- 54 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 6 MARS 2017**

1. Agenda
2. Procès-verbaux du 6 février 2017
3. Comptes payables
4. Règlements –
  - a) Avis de motion – règlement modifiant le règlement de traitement des élus
  - b) Avis de motion – règlement établissant un tarif applicable aux dépenses occasionnées par la participation à un congrès, d'un employé municipal du Canton de Hemmingford
  - c) Adoption du Règlement no. 262-1 – Dérogations mineures
5. Rémunération personnel électoral
6. Achat de sel à déglacage hiver 2017-2018
7. Appui CPTAQ, dossier lot 5 365 960
8. Avril est le mois de la Jonquille
9. Autorisation de dépenses
  - a) administration
  - b) voirie
  - c) service des incendies
  - d) appuis financiers, dons
  - e) autres
10. Rapports mensuels
  - a) Inspecteur de la voirie
  - b) Inspecteur municipal en bâtiment
  - c) Service des incendies
11. Sujets divers
12. Correspondance
13. Période des questions
14. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jamie Moore,  
APPUYÉ par le conseiller Robert Sanschagrin  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour modifié, avec le point 11, "Sujets divers", ouvert.

**2017-03-55 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER 2017**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Sanschagrin,  
APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 6 février 2017, tel que déposé.

### **2017-03-56 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2017, ou par une appropriation de surplus ;

201700089	2017-02-13	Ministère du revenu du Québec	6,802.15 \$
201700090	2017-02-13	Receveur Général du Canada	2,596.31 \$
201700091	2017-02-14	Bell Canada	227.36 \$
201700092	2017-02-14	Bell Mobilité	19.50 \$
201700093	2017-02-14	Hydro-Québec	1,773.63 \$
201700094	2017-02-14	Rona (FCDQ)	28.11 \$
201700095	2017-02-14	CIBC Visa	944.23 \$
201700096	2017-02-14	Bureau en Gros	627.12 \$
201700097 au 201700106		Payables séances au 6 février	
201700107	2017-02-28	Bell Canada	127.88 \$
201700108	2017-03-06	Dunton Rainville	229.95 \$
201700109	2017-03-06	Village de Hemmingford	79,620.74 \$
201700110	2017-03-06	J.L. Priest Inc.	290.50 \$
201700111	2017-03-06	Pierre Martin	425.00 \$
201700112	2017-03-06	Recy Compact Inc.	15,401.53 \$
201700113	2017-03-06	Ricoh Canada	680.42 \$
201700114	2017-03-06	Serrurier Havelock	63.24 \$
201700115	2017-03-06	Société assurance automobiles- Qué	6,043.92 \$
201700116	2017-03-06	Somac Diesel performance Inc.	15.08 \$
201700117	2017-03-06	Ville de St-Rémi	517.39 \$
201700118	2017-03-06	Pavages M.C.M.Inc.	42,727.01 \$
201700119	2017-03-06	Dery Telecom	174.12 \$
201700120	2017-03-06	VIAU, PAUL	148.72 \$
201700121	2017-03-06	Centre de services partagés	551.33 \$
201700122	2017-03-06	Mecanique Hemmingford	225.51 \$
201700123	2017-03-06	R Hebert Printing	62.71 \$
201700124	2017-03-06	BUDGET PROPANE	4,502.07 \$
201700125	2017-03-06	GESTAR Inc.	476.86 \$
201700126	2017-03-06	Jean-Pierre Guay Transport Inc.	650.15 \$
201700127	2017-03-06	IMPERIAL OIL Ltd. - ESSO	1,150.36 \$
201700128	2017-03-06	Thibault et Associés	771.94 \$
201700129	2017-03-06	Climatisation Maurice Leclerc Fils	228.80 \$
201700130	2017-03-06	André Barrière	480.00 \$
201700131	2017-03-06	Devon Watt	184.36 \$
		Plus salaires estimés	18,500.00 \$
			<b>187,268.00 \$</b>

Les dépenses autorisées à la séance:

201700132		Payables séances au 3 avril	
201700133	2017-03-06	École Louis-Cyr	100.00 \$
201700134	2017-03-06	Comité-Album Louis Cyr	125.00 \$
			<b>187,493.00 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de **187, 268 \$** plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Le conseiller Lucien Bouchard donne UN AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, qu'à une prochaine séance du conseil, le conseil prévoit adopter un règlement modifiant le règlement no. 257-C afin d'établir un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité.

Le conseiller dépose en même temps, le projet de règlement no. 257-G.

*Des copies du projet sont disponibles au public dans la salle du conseil et au bureau municipal.*

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AUX DÉPENSES OCCASIONNÉES PAR LA PARTICIPATION À UN CONGRÈS, UNE ACTIVITÉ DE FORMATION OU ACTIVITÉ DE REPRÉSENTATION, D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL DU CANTON DE HEMMINGFORD.**

Le conseiller Jamie Moore donne UN AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, qu'à une prochaine séance du conseil, le conseil prévoit adopter un règlement établissant un tarif applicable aux dépenses occasionnées par la participation à un congrès, une activité de formation ou activité de représentation, d'un employé municipal du Canton de Hemmingford.

**2017-03-57 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 262-1, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 262 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Hemmingford a adopté le 3 janvier 2005, le règlement sur les dérogations mineures , soit le Règlement no. 262;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le *RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFS DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 315*, il y a lieu d'amender le règlement no. 262 en vue d'apporter une modification concernant le paiement exigé pour l'étude du dossier;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Lucien Bouchard à la séance du conseil tenue le 6 février 2017, avec dispense de lecture lors de l'adoption du règlement;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers présents confirment avoir reçu le projet de règlement avant la présente séance, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par le conseiller Robert Sanschagrin ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le présent règlement no. 262-1 soit adopté;

QUE le règlement no 262 entre en vigueur selon la loi.

**2017-03-58 RÉMUNÉRATION PERSONNEL ÉLECTORAL**

ATTENDU QUE le conseil municipal peut établir la rémunération du personnel électoral payable lors des élections et référendums dans les municipalités;

ATTENDU le taux minimal établi par le Ministère des Affaires municipales et des Régions dans le *Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les rémunérations suivantes pour les officiers d'élection :

Scrutateur :	12 \$ /l'heure
Secrétaire :	11 \$ /l'heure
Préposé à l'information :	12 \$ /l'heure
et au maintien de l'ordre (PRIMO)	
Président de la table de vérification	

de l'identité des électeurs	11.50 \$ /l'heure
Membre de la table de vérification	11 \$ /l'heure
Membres de la commission de révision (le minimum établi par le MAMR)	14 \$ / l'heure
Séance de formation	14 \$ pour la session

DE SUIVRE les taux établis par le Ministère des Affaires municipales et des Régions pour les autres membres du personnel électoral.

**2017-03-59 ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE HIVER 2017-2018**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford s'est jointe à un regroupement des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'achat du sel à déglacage pour l'entretien des chemins pour la saison hivernale 2017-2018;

ATTENDU QUE la MRC des-jardins-de-Napierville a géré l'appel d'offres public regroupé et a reçu les trois (3) soumissions suivantes pour la fourniture du sel à déglacage pour l'hiver 2017-2018, livré au point de dépôt de chaque municipalité :

**Prix/tonne métrique + taxes,  
livré à l'entrepôt municipal**

Compass Minerals Canada Corp	94.01\$/tm + tx
Technologie de dégivrage Cargill	95.56\$/tm + tx
Mines Seleine – Division Sel Windsor Ltée	103.19\$/tm + tx

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford a participé au processus d'achat regroupé pour un montant de 400 tonnes métriques de sel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Sanschagrin, APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER l'achat du sel du plus bas soumissionnaire conforme et l'engagement des frais pour l'achat de 400 tonnes métriques de sel à déglacage pour l'hiver 2017-2018, soit de Compass Minerals Canada Corp au coût ci-haut mentionné et tel que prévu au budget;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer tout document relié à ce dossier;

DE REMERCIER la MRC des-jardins-de-Napierville d'avoir géré le dossier d'achat regroupé pour les municipalités participantes.

**2017-03-60 APPUI DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ, UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE SUR LE LOT 5 365 960**

ATTENDU QUE Madame Natalie Bishop est propriétaire d'une terre agricole, le lot 5 365 960, au 157 Route 202 dans la municipalité du Canton de Hemmingford, d'une superficie de 69.63 hectares, un terrain agricole constitué de quelques bâtiments de ferme, des champs de foin et de boisés ;

ATTENDU QUE Madame Bishop demande une autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, pour la construction d'une résidence;

ATTENDU QUE Mme Bishop demeure sur cette propriété depuis plusieurs années pour prendre soin de ses chevaux et voudrait se rendre conforme ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 61.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité confirme qu'il y a d'autres espaces disponibles sur le territoire pour la construction d'une résidence ;

ATTENDU QUE le projet n'aura pas d'impact négatif sur les activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet décrit, soit la construction d'une résidence est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

ATTENDU Que la demande est conforme l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Robert Sanschagrin  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE RECOMMANDER à la CPTAQ, l'approbation de la demande d'autorisation déposée pour le projet ci-haut décrit ;

DE CONFIRMER la conformité de ce projet aux règlements municipaux en vigueur.

### **2017-03-61 AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jamie Moore,  
APPUYÉ PAR le conseiller Lucien Bouchard  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

### **2017-03-62 AUTORISATION DE DÉPENSE DU SERVICE D'INCENDIE POUR UNE TROUSSE D'INTERVENTION RAPIDE**

ENTENDU QUE le service des incendies demande la permission d'acheter une trousse d'intervention rapide "RIT-PAK" ;

ENTENDU QUE cet équipement est utilisé par une équipe de pompiers spécialisée appelé sur les lieux d'un incendie ou des pompiers sont piégés, blessés ou désorientés ;

ENTENDU QU'il y a maintenant cinq (5) pompiers du service des incendies formés et constituant cette équipe d'intervention ;

ENTENDU QUE la trousse d'intervention rapide inclus des cylindres d'oxygène nécessaires fournis par la compagnie Arsenal au prix de 5077.30\$ incluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER la dépense tel que mentionnée, les fonds provenant du budget du service des incendies, pour l'année 2017.

#### **2017-03-63 ACHAT DE DOLLARS-CARAVANE**

ATTENDU QUE dans l'optique de pérenniser la Caravane des Cultures, l'organisation propose aux municipalités de faire l'achat de dollars-Caravane à distribuer à la population ;

ATTENDU QUE chaque dollar- Caravane représente un dollar en fruits et légumes ;

ATTENDU QUE l'initiative apportera un financement de base et permettra à de nouveaux clients de connaître le projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ PAR le conseiller Lucien Bouchard  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER l'achat de 200\$ de dollars-Caravane et de les offrir à l'organisme le Fonds d'urgence Hemmingford, pour distribuer aux gens dans le besoin, les fonds provenant du budget des dons de 2017.

#### **2017-03-64 ALBUM SOUVENIR ÉCOLE LOUIS CYR, FINISSANTS 2016-2017**

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Louis Cyr produit un album souvenir pour ses finissants depuis presque que 20 ans, relatant les faits marquants de leur dernière année ;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration de ce projet requiert l'appui financier de plusieurs commanditaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Robert Sanschagrin,  
APPUYÉ PAR le conseiller Jamie Moore  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER un montant de 125\$ et son versement, pour la publication de la carte d'affaires de la municipalité d'un quart de page dans l'album souvenir 2016-2017 de l'école Louis Cyr, des fonds provenant du budget municipal de 2017 pour les dons.

#### **2017-03-65 ÉCOLE LOUIS CYR, FINISSANTS 2016-2017 MÉDAILLES ET BOURSES**

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Louis Cyr remettra cette année des médailles et des bourses aux étudiants de toutes les matières enseignées ;

CONSIDÉRANT QUE l'école demande un appui financier de la municipalité pour reconnaître le travail des étudiants ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Lucien Bouchard,  
APPUYÉ PAR la conseillère Deborah Beattie  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER un montant de 100\$ alloué à une médaille ou une bourse, des fonds provenance du budget municipal pour les dons de 2017.

**2017-03-66 APPROBATION DE FRAIS DE DÉPLACEMENT, FORMATION EMPLOYÉES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE les frais de formations pour les employées municipales ont été approuvés à la séance du conseil du 6 février dernier (2017-02-42) ;

ATTENDU QUE les frais de déplacement, d'hébergement et les frais de repas n'ont pas été inclus dans l'approbation des formations ;

ATTENDU QUE les frais de déplacement, d'hébergement et de repas totaliseront 482\$ sans les taxes ;

ATTENDU QUE les frais de déplacement et d'hébergement seront partagés avec le village de Hemmingford ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Robert Sanschagrin,  
APPUYÉ PAR le conseiller Lucien Bouchard  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'approuver les frais ci-haut mentionnés les fonds provenant du budget pour les déplacements de 2017 ;

De facturer le village de Hemmingford pour leurs frais de participation aux dépenses encourues.

**RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES**

Le conseil municipal prend connaissance des rapports de l'inspecteur de voirie, de l'inspecteur municipal en bâtiment et du service des incendies.

**PÉRIODE DES QUESTIONS**

Un citoyen dicute de son problème concernant des castors sur son propriété. Un résdient se demande si les maisons patrimoine sont protégé à Hemmingford.

**2017-03-67 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Sanschagrin,  
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la séance soit levée à 20 h28.

\_\_\_\_\_  
Paul Viau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sara Czyzewski  
Directrice générale et sec.-très.

*Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS:** La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront

défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus;

2017-03-06  
2017-03-58  
2017-03-59

2017-03-62  
2017-03-63  
2017-03-64

2017-03-65  
2017-03-66



